COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT
- REUNION DU 5 FEVRIER 2008 -

Le gouvernement, réuni le mardi 05 février 2008, a examiné des projets de délibérations et pris des arrêtés.

Décision modificative n°1 du budget primitif 2008

Le gouvernement a approuvé la première décision modificative du budget primitif 2008. Celle-ci prévoit divers ajustements liés, principalement, au rachat des parts de l'Etat dans Enercal mais aussi à l'organisation du Jubilé de Christian Karembeu à Nouméa en mai prochain et à la tenue d'Assises de l'économie.

➢ Rachat par la Nouvelle-Calédonie des parts de l'Etat dans Enercal

Conformément à l'Accord de Nouméa (4.4), la Nouvelle-Calédonie s'apprête à racheter les parts de l'Etat et de l'Agence française de développement (AFD) dans Enercal.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie détient 18,4 % du capital d'Enercal. Après le rachat des 183 637 actions de l'Etat et des 36 981 actions de l'AFD, elle sera majoritaire avec 54,4 % des parts de l'entreprise, soit 348 436 actions. Au total, l'ensemble des collectivités publiques calédoniennes détiendra près de 57 % des parts sociales d'Enercal.

Conformément à l'accord intervenu entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie lors du Comité des signataires, qui s'est déroulé le 21 décembre 2007 à Paris, la Nouvelle-Calédonie va acheter les actions de l'Etat et de l'AFD pour 36 millions € soit 4,3 milliards CFP.

La Nouvelle-Calédonie s'acquittera des 4,3 milliards sur sa trésorerie afin de régler le dossier rapidement. Puis la Nouvelle-Calédonie contractera un prêt du même montant probablement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Le gouvernement ayant donné son aval au rachat, le dossier est soumis au vote des élus du Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Il faudra, ensuite, qu'une assemblée générale d'Enercal se réunisse pour réviser les statuts de l'entreprise et notamment actualiser la composition du conseil d'administration.

➢ Jeux de 2011 et jubilé de Christian KAREMBEU : rénovation du stade de Magenta

Le gouvernement a approuvé le financement -à hauteur de 35 millions- de travaux de rénovation du stade de Magenta qui doit accueillir, le 31 mai prochain, le match de l'équipe de France 98 contre une équipe du Pacifique pour marquer le Jubilé de Christian KAREMBEU. Ces travaux étaient aussi nécessaires à l'accueil des Jeux de 2011.

L'objectif est de mettre le stade aux normes pour recevoir les joueurs ainsi que des sommités internationales comme Joseph BLATTER, le président de la FIFA et les six vice-présidents dont Michel PLATINI, président de l'UEFA.

Les travaux consistent en l'acquisition de tribunes temporaires amovibles pour accueillir 350 jeunes qui participeront au tournoi de la Jeunesse du Pacifique (près de 8 millions), l'installation de sièges dans les gradins de la tribune d'honneur (2,5 millions), la réfection de deux vestiaires pour les mettre aux normes internationales (500 000 F), l'acquisition d'un panneau d'affichage électronique (11 millions)…

➢ Organisation des Assises de l'économie

Le gouvernement a approuvé le financement à hauteur de 20 millions par la Nouvelle-Calédonie des Assises de l'économie. Ces Assises ont pour but de définir, pour les cinq prochaines années, les objectifs de la politique économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Cette démarche est entreprise en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques (chefs d'entreprises, industriels, provinces, organisations syndicales, organismes d'études économiques, universitaires) qui seront très prochainement consultés sur leurs perceptions des problématiques et des défis auxquels devra faire face la Nouvelle-Calédonie dans les prochaines années. Ils seront ensuite associés à la définition des objectifs à atteindre dans le cadre de groupes de travail.

Ensuite, les assises se dérouleront en deux phases :

1) La première se clôturera par une première session d'Assises à la mi-avril durant laquelle un bilan de l'économie calédonienne sera dressé et des enjeux identifiés en fonction des observations et suggestions exprimées par le monde économique lors des premières consultations.

2) La seconde se terminera par la seconde session d'Assises, prévue en juillet prochain, pendant laquelle des propositions d'orientations et d'alternatives pour la politique économique et sociale des cinq prochaines années seront présentées. Les acteurs économiques calédoniens valideront ces perspectives issues du travail d'experts métropolitains.

Un cabinet international spécialisé dans les questions économiques pilotera ces assises mais les experts métropolitains n'apporteront qu'un appui technique. Il reviendra bien aux Calédoniens de choisir les orientations qu'ils souhaitent pour l'économie de demain.

Une simplification des sanctions en cas d'infraction aux réglementations économiques

Le gouvernement a adopté un projet de délibération visant à mettre en place une procédure transactionnelle pour les infractions pénales en matière économique.

Pour ce qui concerne les contraventions et délits en matière économique et pour lesquels une peine d'emprisonnement n'est pas encourue (soit une soixantaine de procès-verbaux par an), il est proposé qu'une transaction soit conclue afin que l'auteur de l'infraction, sous réserve de l'accord du procureur de la République, paie une indemnité forfaitaire qui ne peut dépasser le montant maximal de l'amende pénale.

Auparavant, chaque infraction était transmise au Procureur de la République afin qu'il décide de l'opportunité des poursuites. Cette nouvelle disposition permettra de gagner en efficacité. Quant au contrevenant, elle lui évitera une action en justice préjudiciable et coûteuse.

Divers

- Le gouvernement a modifié les tarifs des abonnements au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie et des travaux et ventes d'ouvrages réalisés à l'imprimerie administrative.

- Le gouvernement a accordé une dérogation en matière de durée hebdomadaire du travail pour
    - l'Agence calédonienne de diffusion (Hachette Calédonie) pour la rentrée des classes ;
    - Manucal à cause d'un surcroît exceptionnel de travail dû à l'arrivée de cinq navires.

- Le gouvernement a admis la société ETB SARL au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel pour 35 salariés pendant quatre semaines, ce qui représente un montant de 2,6 millions.

- Le gouvernement a renouvelé leur agrément d'entrepreneur de transports nautiques à caractère touristique à 13 sociétés : Air mer loisirs, Aïto, Atchu nautique, Captain woodin croisières, Iatok diving paradise, Jayak Surfari Sarl, Kuare, Kunie scuba center, Nautac Sarl-Alizé, Nawita charter, Nea Iti, Fernand Tadiello, Voh fishing.

- Le gouvernement a renouvelé les licences de pêche en zone économique exclusive pour huit armements : Navimon, Pêcheries du nord, Albacore, Pierre Mourin, Sea horse, Pescana, Arafura et Iaora export.

- Le gouvernement a agréé le « DU analyse chimique » dans le cadre de la programmation de la formation professionnelle continue en 2008. Cette formation, mise en place par le centre de formation de Goro Nickel, vise à préparer les demandeurs

d’emploi aux métiers de techniciens en chimie dans la perspective de l’ouverture de l’usine. Aucune formation dans ce domaine n’est dispensée, aujourd’hui, en Nouvelle-Calédonie.

- Pour le transport de personnes à titres onéreux par des transports routiers de personnes (TRP) :
    - 1 attestation de capacité professionnelle a été octroyée,
    - 1 inscription au registre des transporteurs,
    - 5 cartes professionnelles de conducteur ont été délivrées.

- Pour les véhicules de location avec chauffeurs (VLC) : 2 autorisations de transports ont été octroyées.

- Le gouvernement a approuvé l’état prévisionnel des recettes et dépenses 2008 de l’Erpa (Etablissement de régulation des prix agricoles) et du Fonds de régulation du marché des viandes porcines.